

Être écouté et accompagné

La grossesse et l'arrivée de bébé entraînent de nombreux changements et avec eux des questions, des doutes... Il est alors important de ne pas rester seul(e) et sans réponse. Cette rubrique présente les professionnels de santé à notre disposition avant, pendant et après la grossesse. Mais aussi les différentes personnes vers qui se tourner selon les situations, pour avoir une écoute attentive, obtenir de l'aide ou un accompagnement. On y trouvera également des informations sur nos démarches et droits en tant que futurs ou tous nouveaux parents.

Les pros de santé à notre écoute

Consulter un pro de santé dès le projet de grossesse
Demander conseil à un pro de santé pour les médicaments
S'adresser à un pro pour le suivi médical de grossesse
Participer aux séances de préparation à la naissance et à la parentalité

Bénéficier d'un suivi médical après l'accouchement

Après l'accouchement, toutes les femmes bénéficient d'un suivi médical pour vérifier qu'elles récupèrent bien physiquement. Récupérer de la grossesse et de l'accouchement est en effet important pour l...

Faire suivre la santé de bébé

Les ressources autour de nous

S'appuyer sur les centres de PMI
Bénéficier d'un accompagnement à domicile après l'accouchement
S'entourer de personnes bienveillantes

Savoir repérer les violences au sein du couple

Toutes les formes de violence peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé de la future mère et celle du bébé. Il est donc important de savoir les identifier et d'être vigilant pendant la ...

Nos démarches et droits

Déclarer sa grossesse : pourquoi et comment ?

La déclaration de grossesse permet à toutes les futures mamans de bénéficier de droits sociaux spécifiques et d'une protection, qu'elles soient salariées, indépendantes ou non salariées.

S'informer sur les congés liés à l'arrivée d'un enfant

Choisir un mode d'accueil pour bébé

Questions fréquentes

Pourquoi participer à des séances de préparation à la naissance et à la parentalité ?

Pris en charge à 100% par la Sécurité sociale, l'accompagnement pour se préparer à l'arrivée de bébé est vivement conseillé aux futurs parents. Il aide à mieux vivre la grossesse, à préparer l'accouchement et les premiers jours avec bébé. Pour bien comprendre en quoi ces séances consistent et ce qu'elles peuvent nous apporter, on peut lire l'article "Participer aux séances de préparation à la naissance et à la parentalité". La première séance est l'entretien prénatal précoce, moment de dialogue et d'échanges avec le professionnel de santé.

Quels sont les médicaments interdits pendant la grossesse ?

De manière générale, pendant toute la grossesse, il est important de demander l'avis d'un médecin, d'une sage-femme, ou d'un pharmacien, avant de prendre un médicament. Surtout, pas d'automédication ! Cela concerne tous les médicaments, même ceux vendus sans ordonnance, et tout particulièrement les anti-inflammatoires non stéroïdiens comme l'ibuprofène, aspirine... qui ne doivent pas être utilisés pendant la grossesse. L'article "Demander conseil à un pro de santé pour les médicaments" est dédié à ce sujet.

Que peut-on faire dans une PMI ?

Les Centres de Protection Maternelle et Infantile sont des services de santé publique gérés par les départements. Le personnel présent (médecins, sages-femmes, puéricultrices, ...) peut répondre à nos questions et nous aider en tant que futur ou jeune parent. Il est aussi possible d'y réaliser le suivi de la future maman puis de bébé. Tout est expliqué dans l'article "S'appuyer sur les centres de PMI".

Source URL: <https://agir-pour-bebe.fr/etre-ecoute-et-accompagne>

- 
- 